

Chiens non tenus en laisse ...

Note d'Information

Posté par : admin

Publié le : 25/01/2013 21:10:00

Madame, Monsieur,

Nous avons été informés que des chiens non tenus en laisse ont attaqué un chat dans la soirée du 24 janvier 2013.

Nous rappelons aux propriétaires de chien qu'ils doivent **tenir leur animal en laisse** lorsqu'ils circulent dans les parties communes pour **des raisons évidentes de sécurité**.

Nous rappelons que les animaux de compagnie doivent pas divaguer dans les parties communes.

Vous remerciant par avance de votre compréhension.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le 25 janvier 2013

Le Service Syndic